



Chantier Jeunes

Dossier de candidature

*Par l'Accueil de loisirs Jeunes des Montagnes
du Giffre*

*Du 17 au 21 août 2026
Crèche Les P'tits Bouts - Mieussy*

Date limite de candidature : vendredi 31 juillet
*A déposer en main propre aux horaires d'ouverture ou de
fermeture de l'Accueil Jeunes à Samoëns*



Contrat d'Engagement

PREAMBULE

L'Accueil Jeunes de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre met en place les Chantiers Jeunes pour **les jeunes âgés de 11 à 17 ans de la vallée du Giffre**.

La participation à ces chantiers représente l'opportunité de vivre un moment de partage avec d'autres jeunes tout en donnant de son temps pour un projet d'intérêt général au sein du territoire des Montagnes du Giffre.

Les chantiers se déroulent sur quatre ou cinq jours, du lundi au vendredi, durant les vacances scolaires. Ils s'organisent avec une alternance de travail sur le chantier.

A titre d'exemple, ci-dessous un planning à titre indicatif :

Horaires*	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h30 - 10h15	Chantier				
10h15-10h45	Pause				
10h45-12h	Chantier				
12h-13h30 : Pause déjeuner (repas apporté par le jeune) et repos					
13h30-15h15	Chantier	Chantier	Chantier	Chantier	Chantier
15h15-16h	Temps de jeux, activité	Temps de jeux, activité	Temps de jeux, activité	Temps de jeux, activité	Temps de jeux, activité
16h-16h30	Goûter et fin de journée				Goûter et inauguration du chantier

*susceptible d'évoluer selon la nature du chantier



Article 1 : Public concerné et modalités d'inscription

Les Chantiers Jeunes s'adressent à un public âgé entre 11 ans et 17 ans, **habitant l'une des communes de la CCMG** et étant inscrits à l'Accueil Jeunes durant l'année prioritairement.

Le jeune doit être motivé, volontaire afin de réaliser au mieux le projet qui lui sera confié sur un temps défini en amont.

L'effectif maximal est de 8 participant(e)s sur le chantier. Il pourra être inférieur selon la nature du chantier.

Démarches de candidature :

1. **Remettre en main propre par le jeune à l'Accueil Jeunes de Samoëns durant les horaires d'ouverture** – prévoir un temps d'échange avec la Directrice ou le directeur adjoint :
 - *Le dossier d'inscription 2026-2027 s'il n'a pas été préalablement transmis*
 - *Le présent contrat d'engagement complété, daté et signé*
 - *Le formulaire d'inscription aux chantiers jeunes 2026- 2027 (page 7)*
 - *L'autorisation parentale chantiers jeunes (page 8)*
2. **Faire la demande d'inscription sur le Portail Famille pour tous les jours du chantier**

Les candidatures seront traitées en priorisant :

- Les jeunes ayant déjà postulé mais n'ayant pas réalisé le chantier (car en liste d'attente),
- Les jeunes de plus de 12 ans,
- Les motivations du jeune,
- Les jeunes habitant une des communes du territoire,
- Les jeunes dont c'est la première participation.

Seules les candidatures complètes seront étudiées.

Après étude des candidatures, la demande d'inscription sur le Portail Famille vous sera confirmée ou refusée. Les jeunes non retenus en seront informés et seront positionnés sur liste d'attente.

Une réunion **d'information** sera organisée pour les jeunes retenus environ deux semaines avant le début du chantier. **La présence à cette réunion est obligatoire, sous peine d'annulation de l'inscription.**



Article 2 : Nature des missions réalisées par les jeunes

Les projets sont définis à l'avance en fonction des besoins des communes ou des partenaires. Les chantiers proposés sont étudiés par la responsable du projet (CCMG) afin de s'assurer qu'ils soient réalisables en termes de temps et d'intérêt pour les jeunes. Les missions sont aussi adaptées aux conditions météorologiques.

Exemple de chantiers :

- Traçage des lignes de terrains de sports en extérieur
- Réalisation à la peinture de jeux au sol dans des cours d'école
- Embellissement des panneaux d'orientation et des sentiers
- Peinture et décoration murale dans des salles de classes

Une inauguration aura lieu à la fin du chantier. Les élus, maires, et responsables légaux seront conviés.

Article 3 : Lieu et horaires de travail

Les jeunes doivent se rendre sur le lieu du chantier par leur propre moyen, dans la mesure du possible. Selon le chantier et le lieu, un transport pourra être proposé à un lieu de rendez-vous définis lors de la réunion de préparation du chantier. Les horaires de début et fin de chantier, ainsi que le lieu exact seront précisés aux jeunes durant la réunion également.

Article 4 : Contreparties

D'une part, la participation à un chantier Jeunes est totalement gratuite. Aucune journée ne sera facturée à la famille.

D'autre part, en contrepartie de l'investissement des jeunes, ils se verront offrir **selon leur âge** :

- **Pour les jeunes de 11 à 14 ans** : une carte cadeau pour des loisirs d'un montant de 100 euros **OU** une aide financière d'une valeur de 100 euros valable au sein de l'auto-école de Taninges (pour le passage du BSR, code de la route, simulateur de conduite, permis B, permis moto)
- **Pour les jeunes de plus de 14 ans (et jusque 17 ans)** : une aide financière d'une valeur de 100 euros valable au sein de l'auto-école de Taninges (pour le passage du BSR, code de la route, simulateur de conduite, permis B, permis moto)



Le montant de l'aide est de 100€ par jeune et par chantier. Ainsi, si un jeune participe à deux chantiers, il bénéficie au total de 200€ d'aide.

L'aide de 100€ ne peut être utilisée qu'en une seule fois. Elle sera déduite de la facture faite par l'auto-école.

Pour bénéficier de l'aide, le jeune devra fournir à l'auto-école son justificatif (fourni par l'Accueil Jeunes) et le donner à l'auto-école.

Le jeune peut décider d'utiliser son aide de 100€ sur l'ensemble des modules possibles, proposés par l'auto-école, à savoir :

- Conduite accompagnée AAC
- Permis B
- Permis moto (A/A1/A2)
- BSR

Cette aide est cumulable avec tout autre aide de l'Etat ainsi qu'avec le Pass Région de Haute-Savoie.

Le bénéfice de l'aide financière est valable 2 ans, à compter de la date de son dernier jour de chantier. *Exemple : le jeune a réalisé un « chantier jeunes » du 22 au 25 avril 2025. L'aide financière de 100€ est utilisable jusqu'au 25 avril 2027. Au-delà de cette date, l'aide ne sera plus valable.*

Article 5 : Le rôle de l'animateur référent et du référent de projet

Animateur référent :

Il est en charge de la communication auprès des partenaires et des jeunes, de l'accompagnement des jeunes dans leur inscription, de l'organisation de la réunion d'information et du bilan du chantier fait avec les jeunes.

Il est responsable des jeunes sur le chantier et chargé de vérifier la conformité du chantier et d'assurer la sécurité des participants ainsi que le bon déroulement des travaux.

Référent du projet au sein du collège : Il détermine, avec l'animateur référent, le chantier réalisable, les dates et s'assure de garantir l'ouverture et la fermeture des locaux tout au long de la semaine. Il fait également le lien avec l'administration du collège.



Article 6 : Les engagements des jeunes

Pour la bonne exécution du chantier, chaque jeune s'engage dans le cadre de ce contrat moral à :

- Respecter les horaires de travail définis lors de la réunion de préparation. Être ponctuel, aucun retard n'est admis (sauf motif valable).
- Respecter les lieux, les consignes données (et notamment celles concernant la sécurité), le personnel encadrant ainsi que les autres participants
- Participer au rangement et nettoyage du matériel et des locaux
- Maintenir une assiduité constante au cours du chantier
- Faire part de toute difficulté liée au chantier en informant l'animateur référent
- Respecter les mesures sanitaires en vigueur

Tout comportement non conforme aux règles pourra faire l'objet d'une sanction (exemple : exclusion du chantier, non attribution de la carte cadeau ou aide financière...)

Article 7 : Les engagements de la CCMG et de la commune

La Communauté de Communes des Montagnes du Giffre (CCMG) et chaque commune s'engage, pour la réalisation des Chantiers Jeunes, à :

- ✓ Encadrer les participants pour que les projets se déroulent dans les meilleures conditions possibles en apportant son soutien et des conseils techniques pour la bonne exécution des travaux
- ✓ Souscrire l'ensemble des contrats d'assurances nécessaires pour couvrir sa propre responsabilité civile et pour assurer les bénévoles ou les dommages qu'ils pourraient subir ou causer pendant le séjour
- ✓ Fournir à chaque candidat(e) les équipements de sécurité nécessaire (exemple : combinaisons, gants, etc.)
- ✓ Fournir le matériel et l'outillage nécessaire à la réalisation du chantier (par la commune où se réalise le chantier)

Article 8 : Sécurité et secours

Lors de l'inscription, les participants doivent obligatoirement fournir les éléments suivants :

- Le numéro de téléphone d'une personne à prévenir en cas d'urgence
- Les coordonnées du médecin traitant (si différent de celui indiqué dans la fiche sanitaire)
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique des activités liées aux chantiers jeunes



En cas de problème de santé ou d'accident pendant le temps de travail des jeunes, il sera fait appel au médecin traitant ou aux services d'urgence, la famille sera immédiatement prévenue.

Article 9 : Photographie des jeunes et diffusion :

Dans le cadre des Chantier Jeunes, des photos ou des reportages peuvent être réalisés. Ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour faire connaître et valoriser le travail des jeunes.

En conséquence :

- J'autorise les prises de vue
 Je refuse les prises de vue

Article 10 : Acceptation des conditions

Les conditions d'organisation des Chantiers Jeunes explicitées précédemment sont signées par le jeune et par les responsables légaux lors de la candidature, et un exemplaire lui sera remis une fois sa candidature acceptée.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions de participation au chantier et m'engage à en respecter les termes.

Fait à, le / / 2026

Le jeune : « Lu et approuvé »
et signature

La Directrice de l'Accueil Jeunes
Signature



AUTORISATION PARENTALE CHANTIER JEUNES

A remplir par le responsable légal

Par ce dossier, je soussigné(e).....atteste avoir pris connaissance des conditions de participation et de réalisation des Chantiers Jeunes proposés par l'Accueil Jeunes des Montagnes du Giffre et acceptons les dispositions indiquées dans le contrat d'engagement.

J'autorise mon enfant à participer au Chantier Jeunes qui a lieu **du lundi 17 août au vendredi 21 août 2026** à la crèche « Les P'tits bouts » à Mieussy.

Fait le, _____, à _____

Les parents / responsables légaux
« Lu et approuvé »

Signature